



## DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 012

Séance du 11 février 2026

### ADHESION AU CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES (CRER)

-----

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 16 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 6 février 2026.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**ETAIT EXCUSE** : Monsieur Philippe ESTERELLAS.

**Mme Valérie BERTIN** présente le rapport suivant :

Le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) est une association 1901 qui accompagne les collectivités dans le développement des énergies renouvelables et offre des services d'ingénierie technique avec un très haut niveau de compétences, notamment à travers le dispositif de conseil aux élus dénommé « Les Générateurs ».

Considérant l'intérêt pour le territoire de disposer d'une ingénierie permettant de contribuer au développement des énergies renouvelables, il apparaît opportun d'adhérer au CRER au titre de l'année 2026.

Le montant de la cotisation des collectivités 2026 s'élève à 1 000,00 €.

**Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'ADHERER** à l'association Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) pour l'année 2026 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de **1 000,00 €**.

Ainsi fait et délibéré le 11 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,  
Valérie BERTIN

